provient sans doute du besoin où l'on s'est trouvé, vis-à-vis de cet énorme développement de l'industrie, de rendre le travail de plus en plus mécanique, et de l'affranchir de la dépendance du travail manuel. En voici une preuve bien complète, établie d'après le nombre des tisserands sur métiers mécanique employés aux trois périodes de 1861 1871 et 1875, relativement au nombre de métiers indiqué dans les tableaux précédents.

Nombre des tisserands en	1861	1871	1875
Coton.	166209	165341	163632
Laine pure, etc.	17115	35140	42647
Tissus mélangés.	28787	35746	39937
Lin, etc.	11173	25706	33393
Soie.	7279	6334	6080
	230563	268267	285689

La proportion du nombre de métiers à tisser comparé au nombre de tisserands prouve combien le travail mécanique a dû être perfectionné depuis 1861 pour permettre à un seul ouvrier de gouverner une production si considérable de tissus.

Voici la proportion du nombre de métiers conduits par un seul tisserand.

	en 1861	en 1875
Coton	1 et 3/4	2 et 5/6
Laine pure, etc.	1 et 1/4	1 et 3/8
Tissus mélangés	1 et 1/2	2
Lin, etc.	1 et 1/3	1 et 1/2

Ce résultat est surtout frappant dans les fabriques de coton qui ont porté leur nombre de métiers à tisser de 399,992 en 1861 à 463,118 en 1875, alors que le nombre des tisserands employés à conduire ces métiers a décru de 166,209 en 1861 à 163,632 en 1875.

Nous n'avons pas eu d'éléments assez certains pour faire le même travail concernant les filatures, mais nous pouvons établir une évaluation approximative, en comparant le nombre de broches des filatures de coton du Lancashire *ne faisant que du fil sans adjonction de tissage*, avec le nombre des ouvriers qu'elles employaient, dans les deux périodes de 1850 et de 1875.

Il y avait en 1850, dans le Lancashire, 517 filatures de coton contenant 6,110,074 broches, et employant en tous genres 56,012 personnes, ce qui donne 110 broches par chaque personne employée. En 1875 il y avait 767 filatures contenant 16,415,071 broches, et employant 100,178 personnes, ce qui donne 163 broches par chaque personne employée.

. . . . . .

Voici maintenant les nombres d'ouvriers employés dans les manufactures, selon leur âge et leur sexe :

1° Enfants des deux sexes entre 8 et 13 ans.

	1850	1861	1871	1875
Coton	14993	39788	43281	66900
Laine pure, etc.	7094	5969	6021	8588
Tissus mélangés	9956	13178	18306	29828
Lin, etc.	1581	3644	5862	12678
Soie	7151	7014	6928	6871

2° Femmes de 13 ans et au-dessus.

	1850	1861	1871	1875
Coton	183912	251306	241551	258667
Laine pure, etc.	26810	34622	51126	66424
Tissus mélangés	46901	47632	56820	69388
Lin, etc.	46843	65039	97896	112570
Soie	25111	32029	29481	27841

3° Garçons de 13 à 18 ans.

	1850	1861	1871	1875
Coton	37059	41207	38209	38557
Laine pure, etc.	11884	11213	14197	13972
Tissus mélangés	7695	6614	9481	11259
Lin, etc.	8012	8754	13666	15195
Soie	3214	3224	2662	2381

4° Hommes de 18 ans et au-dessus.

	1850	1861	1871	1875
Coton	94960	119268	117046	115391
Laine pure, etc.	28655	35179	47302	49169
Tissus mélangés	15185	18619	24950	61622
Lin, etc.	11998	16646	28268	31[illegible]
Soie	7068	10162	9053	8466

Ces tableaux corroborent ce que nous avons établi plus haut au sujet de la substitution de la mécanique à la main dans le travail des fabriques. L'accroissement du nombre des bras a porté surtout sur les deux classes qui fournissent le travail à meilleur marché la classe des enfants au-dessous de 13 ans et la classe des femmes de 13 ans et au-dessous.

(A suivre).

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nos cimetières.

Depuis moins d'un siècle, Roubaix a dû changer trois fois déjà l'emplacement de son cimetière. Après avoir longtemps laissé la cendre de leurs pères à l'ombre de la vieille église communale, les Roubaisiens affectèrent aux inhumations un champ situé près de la Potennerie, et qu'on appelait le champ de Beaurewart. C'était en l'an IV de la première République. Mais quatorze ans après, ce cimetière était devenu trop étroit pour les morts qui s'y pressaient, et la commune fit l'acquisition d'un terrain au Fresnoy. C'était ce que nous appelons aujourd'hui le Square, là où nous voyons nos petits enfants jouer et s'ébattre, sans songer qu'ils foulent à chaque pas la poussière de leurs aïeux. La même génération n'avait pas disparu, qu'on devait reporter ailleurs le lieu de la sépulture; on exhuma un certain nombre de cadavres pour les transporter dans le nouveau cimetière de la route de Wattrelos, comme si, dans cette ville étrange, les morts eux-mêmes dussent se ressentir de l'agitation des vivants. Et voici qu'aujourd'hui cette magnifique et peut-être trop somptueuse nécropole devient elle-même insuffisante ; en 1848, lors de sa bénédiction, l'état-civil constatait un peu plus de 1,000 décès ; nous en avions 2,212 l'année dernière. Il va donc falloir, non-seulement agrandir le cimetière actuel, mais en ouvrir un ou plusieurs autres. Nous disons plusieurs, car nous avons la conviction que si, dès maintenant, on ne décide pas, en principe, l'établissement de cimetières sur différents points, le siècle ne sera pas achevé qu'on regrettera ce manque de prévoyance, comme les administrateurs d'aujourd'hui doivent regretter le manque de prévoyance de ceux qui les ont précédés.

Mais ce n'est pas chose aisée qu'un choix pareil. On doit se préoccuper surtout de concilier, quant à la distance, les avantages moraux de la fréquentation assidue de l'asile des morts avec les intérêts de la salubrité. Le cimetière actuel est resté, jusqu'ici, dans des conditions très-convenables et longtemps encore il sera notre principal « champ de famille » comme dit Chateaubriand; mais il nous est bien permis de penser que c'est surtout grâce à la création du nouveau canal : il est probable que, sans cette circonstance, notre nécropole serait déjà entourée de nombreuses constructions.

Si nous faisons cette remarque, ce n'est certes pas pour critiquer le choix fait il y a 27 ans : il ne pouvait être meilleur. Mais nous voulons montrer, une fois de plus, combien, on doit tenir grand compte de l'envahissement des constructions sur notre territoire.

C'est cette préoccupation qui, sans doute, inspire la commission dans la proposition qu'elle doit faire, dit-on, au Conseil, du hameau du Crétinier, pour l'établissement d'un nouveau cimetière. On aura aussi voulu rester dans la partie Est, en raison de la direction des vents dominants. Cependant, nous doutons que ce choix soit favorablement accueilli par l'opinion. Déjà, il a été critiqué par un de nos correspondants, qui a fait remarquer, non sans raison, que le terrain désigné est « sur la lisière du territoire belge, en dehors de tout accès de communication, dans le quartier de Roubaix le plus inabordable, par quelque rue ou chemin qu'on veuille y aboutir, situé à une distance impossible pour toutes les paroisses, et dans un endroit ignoré de presque toute la population; fréquenté jour et nuit par des malfaiteurs, des fraudeurs et leurs chiens qui se rendent au Mont-à-Leux et au Ballon. »

Agrandir autant qu'on le pourra le cimetière actuel, créer à l'ouest, le plus loin possible, un cimetière, relativement peu étendu et destiné au Saint-Sépulcre et, dans l'avenir, au Blanc-Seau ; choisir enfin, vers le sud-est, un vaste emplacement que l'on utiliserait dans quelques années pour Sainte-Elisabeth, telle nous paraît être la solution la plus conforme aux divers intérêts que l'on doit sauvegarder. Dans les grandes villes, la multiplicité des cimetières est une conséquence du chiffre de la population, et il suffit de jeter les yeux sur un plan de Roubaix pour se convaincre qu'il n'est pas possible de rapprocher davantage les lieux de sépulture de l'agglomération, si l'on veut éviter de graves inconvénients au point de vue de la salubrité.

En dehors de la distance et de l'orientation, il ne faut pas négliger le point non moins important de la nature du sol. Quelques terrains favorisent la décomposition des cadavres; d'autres, au contraire, les conservent pendant très-longtemps. Des savants ont fait là dessus des expériences démonstratives. Et si l'on veut bien songer aux intérêts privés qu'on est exposé à froisser en pareille occurrence, on comprendra combien est difficile et complexe la mission des délégués du conseil et avec quelle circonspection il faudra apprécier la décision qui sera prise à l'Hôtel-de-Ville.

On nous pardonnera de nous être autant étendu; le sujet n'est pas gai, je l'avoue; mais, il est bien difficile de s'en désintéresser, car il soulève des questions de divers ordres, que nous n'avons fait d'ailleurs qu'effleurer en passant. Les gens sans préjugés ont beau me dire, qu'après un certain temps, il ne restera de mon corps qu'un peu de phosphate. « Phosphate, si l'on veut, mon phosphate m'est cher » et il ne m'est pas indifférent de savoir à quelles vicissitudes il pourra être exposé.

ALFRED REBOUX.

Nous commençons aujourd'hui dans notre *Bulletin économique* une publication qui intéressera sans doute vivement ceux de nos lecteurs qui appartiennent à l'industrie, tant patrons qu'ouvriers, et nous la terminerons dans nos numéros de demain et après-demain. — Ce sont des extraits du grand rapport de l'année 1875, présenté il y a quelques jours au parlement d'Angleterre, sur la situation de l'*industrie textile en Angleterre*. Ces extraits ont été choisis surtout aux points de vue qui pouvaient intéresser notre ville industrielle, c'est-à-dire la fabrique de Bradford et des tissus mélangés chaîne coton, trame laine. — On verra que, malgré ses progrès remarquables, Roubaix a encore bien à faire avant d'atteindre la puissance de production de sa rivale. Il serait bien profitable et bien instructif de pouvoir obtenir l'établissement en France de rapports comparatifs de ce genre, et nous appelons sur ce point l'attention et l'initiative de notre chambre de commerce.

—

On a dit que le ministère de l'intérieur préparait en ce moment une circulaire pour demander aux préfets la liste probable des délégués des conseils municipaux, qui à eux seuls formeront les neuf dixièmes des collèges sénatoriaux. La *Patrie* déclare que cette liste n'a pas été demandée, et ne le sera pas. Ce qui est plus vrai, dit le même journal, c'est que, sur l'ordre de M. Buffet, le cabinet du ministère de l'intérieur va préparer une circulaire pour réclamer aux préfets la liste des délégués lorsque ces derniers auront été élus. Cette circulaire sera lancée aussitôt que le gouvernement aura définitivement fixé la date des diverses opérations qui doivent précéder les élections sénatoriales.

—

La direction de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, avait pu constater dans ces derniers temps que, contrairement aux prescriptions de la loi du 27 juillet 1849, il existait en province, dans un assez bon nombre de communes, des agents qui se livraient plus activement que jamais, et principalement, sans doute, à cause de l'imminence de la dissolution de l'Assemblée nationale et de l'approche des élections générales, à la vente, à la distribution et au colportage d'imprimés de diverses natures sans s'être pourvus de l'autorisation exigée par la loi.

Le gouvernement a pensé qu'il importait de mettre promptement un terme à des infractions d'autant plus dangereuses pour l'ordre public qu'il est plus difficile aux agents de l'autorité d'en faire la constatation loin des centres habités, la propagande signalée se poursuivant surtout au milieu des populations rurales. Le *Journal des Débats* annonce, en effet, que les préfets des départements où cette propagande était la plus active, viennent en conséquence d'inviter les maires à prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour que toutes les personnes qui, dans leurs communes respectives, vendent, distribuent ou colportent des imprimés, fassent d'urgence régulariser leur situation.

Les maires devront ensuite adresser aux préfets, directement, pour les arrondissements, chefs-lieux de départements; et par l'intermédiaire des sous-préfets pour les autres arrondissements, la liste nominative des distributeurs et des colporteurs de journaux et autres publications, exerçant dans leurs communes, en ayant soin d'indiquer, pour chacun d'eux, s'ils sont ou non pourvus d'une autorisation régulière.

Aussitôt que les renseignements ainsi réclamés d'urgence, seront parvenus dans les bureaux de préfectures, une liste générale des distributeurs et colporteurs de chaque département sera dressée, par lettre alphabétique pour être transmise aux commissaires de police cantonaux, à la gendarmerie et aux gardes-champêtres, qui pourront ainsi constater immédiatement la vérité des déclarations qui leur seront faites par les distributeurs ou colporteurs qu'ils rencontreront, et mettre, sans avoir à craindre des erreurs toujours regrettables, les délinquants en état d'arrestation.

—

La *France* annonce que la *Liberté* est poursuivie en diffamation par Mme veuve Carpeaux.

L'affaire viendra à l'audience de demain, à la 11e chambre.

—

Le nom de M. Boduin, député, a été porté, par erreur au *Journal officiel* parmi ceux de ses collègues qui se sont abstenus dans le scrutin sur l'ensemble de la loi électorale. M. Boduin a voté la loi.

—

Nous apprenons avec plaisir que la commission du budget vient d'approuver les deux projets de loi tendant à accepter les avances faites par la Chambre de commerce et la ville de Dunkerque pour exécuter de grands travaux dans le port de Dunkerque. Nous espérons que ces travaux, qui devraient depuis longtemps être terminés, ajoute l'*Echo du Nord*, seront désormais poussés avec la plus grande activité.

—

La réunion extraordinaire du Conseil général qui devait avoir lieu vendredi a été ajournée, sans doute à cause des débats importants de l'Assemblée, qui ne permettent pas aux conseillers-députés de quitter Versailles. Cette réunion ne peut être cependant retardée longtemps encore, car la Compagnie du Nord commence le 1er janvier prochain l'exploitation des lignes secondaires, et nous ne supposons pas qu'on autorise cette prise de possession, sans avoir obtenu l'assentiment des principaux intéressés, c'est-à-dire des Conseils généraux du Nord du Pas-de-Calais et de l'Aisne. (*Echo*)

—

Parmi une liste de récompenses, que publie aujourd'hui le *Journal officiel*, nous remarquons qu'une médaille d'argent, première classe, a été décernée à M. Smagghe (Charles), capitaine commandant la compagnie de sapeurs-pompiers d'Hazebrouck; 1846-1875 : 29 ans de services, une blessure.

—

Les candidats aux grades d'officiers qui ont suivi à Lille la 3e série de cours de l'Association des Etudes se sont assemblés jeudi soir avec MM. les officiers instructeurs, dans une réunion cordiale, tenue dans le salon du premier étage du *Café du Boulevard*. La plupart de ces jeunes gens viennent de passer avec succès leurs examens. Les autres, échelonnés pour subir les épreuves jusqu'aux premiers jours de la semaine prochaine, ont aussi toute chance de recueillir les fruits du zèle bienveillant et de la patience dont n'ont cessé de faire preuve pour leur instruction M. le capitaine Denis, et MM. les lieutenants Ruer, Bizard et Pilière. Aussi, la gaîté était-elle générale et chacun s'est associé avec entrain aux toasts portés en l'honneur de MM. les officiers instructeurs. M. Butin, l'infatigable organisateur des trois séries de candidats, n'a pas été oublié dans les manifestations sympathiques des assistants.

—

La St-Eloy, est, ainsi qu'on sait, largement célébrée chaque année par les diverses corporations qui la reconnaissent comme leur grand jour.

On nous dit que, à Azin notamment, depuis avant-hier, ce ne sont que bombances, libations, préparatifs de bal etc., etc. Pendant 6 jours les convois de charbon seront interrompus.

Dès ce soir, les mécaniciens de Roubaix entreront également en liesse.

—

Le hameau du Capereau, à Wasquehal, est en rumeur depuis hier matin. Il vient de s'y passer un fait dont la singularité a donné lieu à toute sorte de commentaires. Voici ce fait dans toute sa brutalité : deux jumeaux, en parfait état de santé encore à 7 heures du matin, sont morts tous deux vers 8 heures, après avoir reçu le sein de leur mère. Ces enfants étaient ceux d'un ménage belge établi dans la commune de Wasquehal. Leur mort est-elle attribuable aux effets de la dentition ou au froid, ou à quelque autre cause du même genre? Quoqu'il en soit, la justice a cru devoir informer.

—

L'autorité, prévenue que six jeunes ouvriers de 14 à 16 ans s'étaient constitués en une association ayant le vol pour but, les a fait saisir et mettre en bon lieu. Ces polissons se livraient à une spécialité ! ils couraient la rue avant l'heure où se fait le service de la voirie, et, tout pot de fer contenant des balayures qu'ils apercevaient aux portes des maisons était enlevé par les uns, tandis que les autres s'attribuaient la tâche de revendre l'objet du vol. La trame de ce joli commerce a été à temps percée à jour.

—

La dernière semaine judiciaire est un mieux sur les semaines précédentes. Seulement 18 contraventions étaient inscrites au rôle; 8 ont été ajournées. Les amendes infligées montent à 84 fr.; en plus, une seule condamnation à deux jours de prison.

—

On se rappelle la mort malheureuse du brigadier Soufflet, du train des équipages, en garnison à Lille. Ce jeune militaire, revenant du quartier de la Madeleine, le 22 novembre, vers minuit, en compagnie d'autres cavaliers avec qui il avait un peu trop joyeusement passé la soirée, est tombé dans le canal de la Basse-Deûle et s'y est noyé. Son cadavre a été retiré de l'eau par M. Dhotel, concierge de la porte d'Eau.

L'autorité militaire a jugé sévèrement la conduite des compagnons de Soufflet qui, l'ayant vu disparaître sous l'eau, épouvantés et craignant sans doute d'assumer une part de responsabilité dans ce malheur, se sont enfuis au lieu de rester sur les lieux de l'accident pour tenter par tous les moyens de retirer de l'eau le brigadier Soufflet.

Une ordre du jour vient de flétrir *la lâcheté* de ces militaires et de prononcer contre eux les peines suivantes : l'un d'eux, brigadier, est cassé et revient cavalier de 2e classe ; un autre, trompette, subira soixante jours de prison. Trois engagés conditionnels d'un an, arrivés au corps depuis quelques semaines, subiront trente jours de prison, peine qui doit entraîner, sans doute, le maintien de ces engagés au corps pour une seconde année.

—

Voici les principales condamnations prononcées par la troisième chambre dans l'audience correctionnelle de ce jour :

Un repris de justice, ivrogne hors ligne, A. Cattoire, de Tourcoing, a insulté les agents de l'autorité qui voulaient l'arrêter. — Deux mois de prison, 300 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction de ses droits civiques.

— Ch. Gosse, l'insulteur de la patrouille du 43e, dimanche soir, rue des Etaques, est condamné à un mois de prison et 16 francs d'amende.

— Un batailleur de Bourghelles, déjà condamné pour rixe, J.-B. Martin, n'emploie pas contre ses adversaires l'arme naturelle, fort en honneur dans le pays, le poing, il recourt au bâton. C'est le moyen, selon lui, de les tenir à distance [illegible] avant qu'ils aient le temps de vous aborder.

[illegible] qui par d'Hercule, tant s'en faut, ce procédé lui réussit toujours. Ainsi, dimanche dernier, il a mis hors de combat, L. Barbieux, garçon des plus solides. Le dimanche précédent, L. Clément reçut également une volée de coups de bâton.

Le tribunal, estimant que les charges de ce genre, ne sont pas d'accord avec les articles du Code pénal, condamne le bâtonniste à quarante jours de prison.

La fanfare Delattre exécutera les morceaux suivants le dimanche 5 décembre, à l'église Notre-Dame, à la messe de *9 h. 1/2*.

1° *Chant des Gondoliers*. . . . M. BLEGER.
2° *Fleur des bois*. . . . . M. KLEIN.
3° Fantaisie. . . . . CH. PANNE.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, le lundi 6 décembre 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame EUGÉNIE-AUGUSTINE BRAKELMAN, épouse de Monsieur JULIEN DELANNOY, décédée à Roubaix, le 1er décembre 1874, à l'âge de 32 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, le lundi 6 décembre 1875, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE DELECLUSE épouse de Monsieur LOUIS CARRE décédée à Roubaix, le 25 octobre 1875, à l'âge de 66 ans et 11 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.65	1.25	1.07
Vache	»	1.60	1.22	0.79
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.96	1.57	1.42
Mouton	»	1.75	1.70	1.45
Porc	»	1.70	1.65	1.60

Roubaix, le 29 Novembre 1875.

Le Maire de Roubaix.
C. DESCAT.

La commission de la Société anglaise « anglo-french club » (professeur M. J. A. Carnall) a l'honneur de prévenir ses membres qu'une Assemblée générale aura lieu le dimanche 5 courant, à 11 h. 1/2 du matin, au siège de la Société, cercle de la Concorde, rue Pellart.

Faits divers

— Jeudi, 2 décembre, a eu lieu au lycée Saint-Louis à Paris, une touchante cérémonie pour l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des anciens élèves du lycée qui ont succombé dans la guerre de 1870-71. Sur une plaque de marbre noir, sont inscrits en lettres d'or les noms des vingt-neuf élèves qui ont succombé. On remarque sur la liste : MM. Besson, général de brigade tué à Paris; Manèque, général de brigade tué à Metz; de Jouville, colonel, tué à Wissembourg. Le monument a été consacré par M. l'abbé d'Hulst, vicaire général, archidiacre de Saint-Denis. Un grand nombre d'anciens élèves qui avaient contribué, par leurs souscriptions, à l'érection du monument, avaient répondu à M. le proviseur. Parmi eux on remarquait plusieurs élèves de l'école normale et de l'école polytechnique. La chapelle, trop petite, n'avait pu recevoir que la moitié des élèves et une partie des professeurs.

— Hier est venue devant la 8e chambre du tribunal correctionnel l'affaire en diffamation intentée par M. l'abbé Girardin, président de l'œuvre dite des « Petits Chinois », contre M. Sarcey, au sujet d'un article publié par cet écrivain sur la destination du sou de la Sainte-Enfance, dans le *XIXe siècle*.

L'avocat chargé par l'abbé Girardin de soutenir la poursuite ne s'est pas présenté à la barre. Il avait été convenu entre les parties que l'avocat de M. Sarcey demanderait la remise à trois semaines. Le tribunal a donc prononcé le renvoi de l'affaire au jeudi 23 décembre.

RETOUR DES FOURRURES. — Aimez-vous la fourrure ? dit le *Sport*. On en met partout en ce moment : aux pardessus des hommes et aux robes des femmes. On en garnit les jupes et aussi les souliers. Il n'est pas jusqu'aux chapeaux qui ne soient favorisés sans merci. La forme adoptée pour les chapeaux de feutre, cette année, et qui rappelle un peu le tricorne de la garde française de l'ancien régime, se prête assez bien à cet envahissement de la fourrure sur les têtes féminines. Disposée en bordure étroite, la fourrure y joue le rôle de la plume sur le chapeau des généraux. Les toques en velours et en plush trouvent, dans la fourrure, leur ornement naturel. Empruntées aux contrées du Nord, il est juste qu'elles conservent leur ornementation du terroir. Le goût pour la fourrure, cet hiver, ne s'en tient pas là. Il nous ramène les palatines si chères à nos grand'mères et les vêtements complètement en fourrure à l'extérieur. La martre, l'hermine reprennent leur rang dans la toilette des femmes. Depuis bien longtemps, c'était surtout comme doublure que s'employait la fourrure pour les manteaux. A peine risquait-on une légère bordure autour du pardessus et simplement à titre d'ornement. On est en train de changer tout cela. Nos grandes élégantes portent des pelisses entières de martre zibeline doublées de satin piqué, des manteletts, des paletots, ajustés également tout en fourrure. On relève ces vêtements par des nœuds de ruban, des passementeries, des ornements de métal. Plusieurs s'agrafent avec des bijoux émail qui remontent admirablement sur la fourrure. L'hermine si abandonnée, si démodée, retrouve sa vogue. On fait avec cette fourrure des paletots de jeune fille, merveilleux de grâce et élégants au possible. On les garnit de larges boutons de filigrane. Quelques jeunes femmes rehaussent ces vêtements de pierres précieuses entourées de brillants. La princesse Dolgerouki, qui vient de passer quelques jours à Paris, en portait un tout garni de boutons de turquoises serties dans des diamants. C'était d'un effet ravissant sur le fond d'hermine du vêtement. La princesse Wittgensten attache sa platine par des plaques en saphir d'une richesse merveilleuse, et il n'est pas douteux que l'application des pierres précieuses aux fourrures, ne contribue beaucoup à faire reprendre à celles-ci toute leur faveur auprès des filles d'Eve.

Rien de plus fastueux que ces vêtements et de plus aristocratique. Je sais telle des pelisses dont je parle, celle par exemple de la marquise de Caux, de la princesse de Sagon, de Mme de Talleyrand, de Mme de Rothschild, qui, par la fourrure seule, représentent de soixante à quatre-vingt mille francs.

— Dans les tempêtes qui ont succédé sur nos côtes, depuis le 6 novembre dernier, les canots de sauvetage des stations de Calais, l'Herbaudière (île de Noirmoutiers,) Quiberon, Barfleur, Bréhat, Saint-Marc (près Saint-Nazaire,) Goury (près Cherbourg), île de Sein, Gravelines, Molènes, ont pris quatorze fois la mer.

Elles ont sauvé 46 personnes, 4 bâtiments et secouru 2 autres.

A la suite de la communication de ces actes de dévouement, le comité d'administration de la Société centrale, dans sa séance du 25 novembre, a décerné les distinctions honorifiques suivantes :

2 médailles d'argent;
2 médailles de bronze;
6 diplômes d'honneur.

Outre les indemnités accordées aux canotiers par les règlements de la société, des gratifications supplémentaires montant à 1,500 francs leur ont été allouées.

— La *Vénus punique* a pu être arrachée des flancs du *Magenta*, mais dans un triste état.

Cette statue a été brisée horizontalement en deux morceaux; l'un, parti-

---

meni après tant d'heures de luttes pénibles que d'avoir cédé aux suggestions d'une rivalité sans espoir ?

Cette faute, il l'avait commise. Odette l'en punissait aussitôt par le retrait de sa sympathie. C'était justice.

Je ne sais quelle gêne inavouée pesait sur tous les assistants. La tristesse de la mariée, la préoccupation de Lucien, l'embarras de Gontran, la visible impatience du baron donnèrent à cette dernière cérémonie un cachet de contrainte et de hâte.

M. le curé de Bréneroy, qui revenait précipitamment, quoique mal remis d'une indisposition grave, pour ne pas laisser à d'autres le souriant honneur de marier Mlle de Montchenetz, lui adressa une allocution grave et monotone, qui trahissait la souffrance et l'effort.

Pendant la fin de la messe, une vieille femme traversa le chœur d'un pas rapide pour aller réclamer à la sacristie les derniers secours en faveur de son mari, qui se mourait.

Cette coïncidence funèbre parut de mauvaise augure aux invités.

Une corneille, qui depuis de longues années nichait dans le clocher, où elle se tenait tapie et silencieuse, prit tout à coup son vol, s'abattit lourdement sur le vitral ouvert et fit résonner dans l'intérieur de l'église son cri lugubre.

Le baron lui-même, qui n'était pas superstitieux, eut un sursaut désagréable.

Les compliments s'échangèrent vite à la sacristie, où tout Bréneroy tint à défiler en grande parure.

Mais Odette, glacée, la main ouverte et refermée par un geste machinal, encourageait si peu l'expansion, que les félicitations les plus enthousiastes tombaient désenflées devant son attitude.

Le cortége se reforma pour rentrer au château.

— Encore dix minutes ! se disait Gontran.

Et il montrait à Mlle Adolphine de Bois-Gélu, accrochée à son bras, la face grimaçante d'un blessé qui veut sourire pendant l'amputation.

Mlle Adolphine lui faisait porter son bouquet blanc et se plaisait — la bonne petite âme innocente — à lui vanter la pâleur aristocratique de la mariée.

Devant la grille de Montchenetz, le facteur du télégraphe attendait le retour de M. Firmerol.

Il respectait trop les prérogatives d'un jour de noces, ce brave facteur, pour s'être permis de poursuivre Lucien jusqu'à l'église; mais il montait une garde attentive pour le saisir au passage.

Instinctivement, Lucien n'aimait guère le télégraphe, dont la brutalité réserve souvent de déplorables surprises au consciences troublées.

Il prit le télégramme avec inquiétude et fit signe au facteur de le suivre dans son appartement.

— Tenez, mon cher, lui cria le baron qui voulut être tout à fait aimable, entrez dans mon cabinet, là tout près, cela vous évitera la montée d'un étage.

Force fut à Lucien de profiter de cette obligeance, car le baron trempait déjà sa plume dans l'encrier d'argent, en prévision du reçu à donner.

Il décacheta la dépêche et ne vit que trois mots : « Ton père est mort. »

Lucien eut la perception si nette du coup de foudre sous lequel son père avait succombé, qu'il faillit, sans en avoir conscience, s'écrier : « Je l'ai tué ! »

— Bon ! vous allez vous trouver mal, exclama le baron.

Le télégramme était tombé, il le releva, le lut et dit avec une pitié sincère :

— Ah ! mon pauvre ami, quel affreux malheur !

— Qu'est-ce donc? demandèrent les témoins par la porte restée ouverte.

Puis, se retournant vers Odette, que son exclamation avait attirée; le baron lui prit doucement la main :

— Voici déjà un crêpe de deuil sur votre robe blanche, ma chère Odette ; M. Firmerol père vient de mourir.

(A suivre).